

Dès 2007, nous avons décidé, élus du SICECO, la mise en place d'une politique locale de développement durable. Nous avons souhaité apporter à nos communes adhérentes un service de « Gestion énergétique ». L'objectif pour nous était de développer un service efficace et pérenne.

Cet engagement s'est ensuite concrétisé par la modification de nos statuts : le SICECO est en effet devenu depuis le 1^{er} janvier 2009 un Syndicat d'Energies, avec la création de la commission « Développement Durable, Energies Renouvelables et Maîtrise de l'Énergie » consacrée aux questions énergétiques.

Aujourd'hui, nous souhaitons accompagner et conseiller nos communes dans l'aménagement énergétique de leur territoire. Le bois-énergie constitue aujourd'hui une solution intéressante, tant sur le plan du développement durable, que du développement économique des territoires ruraux.

Face à la complexité des projets, nous avons recruté un chargé de « mission bois-énergie » dont la fonction est d'accompagner les communes, sur l'ensemble du territoire de la Côte-d'Or, dans leurs projets, de l'étude de faisabilité à la réception des travaux, sans oublier l'aide à la rédaction des contrats d'approvisionnement et de maintenance des équipements.

Jacques JACQUENET

Président du Syndicat Intercommunal d'Energies de Côte-d'Or

La part du bois d'oeuvre dans la production totale d'une forêt gérée avec un objectif de production est en moyenne de 40%. Les industriels de première transformation (en particulier les scieries) sont maintenant soumis à une concurrence nationale et internationale qui les oblige à être plus sélectifs sur leur approvisionnement en bois. Les produits de qualité secondaire issus des coupes doivent donc alimenter des filières spécifiques.

Le bois énergie est un débouché d'avenir pour ces produits. C'est donc une véritable opportunité pour le département de la Côte-d'Or et pour ses propriétaires forestiers publics. Par sa connaissance de la ressource forestière public, l'ONF participe, au sein de la « Mission Bois-Énergie 21 », à la structuration d'une filière source d'emplois locaux qui contribue à la gestion durable des forêts en Côte-d'Or.

Olivier ROUSSET

Directeur de l'Office National des Forêts en Côte-d'Or

Avant-Propos

Faisons avancer l'éco-responsabilité en mettant en valeur nos ressources.

Avec 332 000 hectares de surface boisée, dont 109 000 ha de forêts relèvent de 598 communes, le département de la Côte-d'Or se place au 4^e rang des départements forestiers métropolitains.

Le développement de la ressource bois en tant qu'énergie est un axe fort de la politique forestière départementale car elle bénéficie d'atouts considérables : c'est une énergie moderne et alternative, elle se gère sur le long terme et s'adapte facilement aux nouveaux modes de consommation.

Dans ce cadre, l'Assemblée Départementale a adopté un programme « bois énergie » afin d'accompagner les investissements liés aux chaufferies, aux filières d'approvisionnement et aux réseaux de chaleur.

Ainsi, avec l'apport de technologies de pointe, les chaufferies collectives au bois offrent non seulement de nouveaux débouchés aux sous-produits et aux déchets de la filière bois mais elles apportent également une réelle réponse au problème d'effet de serre. Autre impact non négligeable : elles favorisent la création et le maintien de l'emploi en milieu rural par la valorisation locale de la ressource bois.

A travers la création de la « Mission Bois-Énergie 21 », le Conseil Général, l'Office National des Forêts et le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or veulent promouvoir les projets de chaufferies collectives au bois et accompagner chaque collectivité dans ses démarches.

François SAUVADET

Député de la Côte-d'Or
Président du Conseil Général



Office National des Forêts

Office National des Forêts

Direction territoriale Bourgogne Champagne-Ardenne
Direction du Développement et Agence Sud-Bourgogne
11C rue René Char
21000 Dijon
03 80 76 98 30



SICECO

9A rue René Char - BP 67454
21074 Dijon CEDEX
03 80 50 99 20
www.siceco.fr



Conseil Général de la Côte-d'Or

Direction Agriculture et Environnement
Service Environnement et Gestion Durable
B.P. 1601
21035 Dijon Cedex
03 80 63 65 89

Silo de la chaufferie de Laignes. (crédit photo ONF)

Approvisionnement du silo de la chaufferie de Labergement-lès-Seurre par le tracteur communal. (crédit photo ONF)

La réponse à quelques questions « frein »

• **Ne risque-t-on pas de déforester ?**

Non tant que l'approvisionnement est basé sur une gestion durable des forêts, assurant leur amélioration et leur régénération.

• **Dois-je faire sécher le bois ?**

En fonction de la puissance et de la technologie de chaudière installée, le bois peut être utilisé frais (environ 50% d'humidité) ou nécessiter un temps de séchage de 3 à 6 mois.

• **Où trouver du bois déchiqueté ?**

La filière d'approvisionnement forestière (publique comme privée) est à même de répondre en évacuant ses sous-produits tout en veillant à la stabilité des filières (trituration, affouages,...).

• **Je n'ai pas de forêt.**

Ce n'est pas un obstacle dans un département boisé à environ 35 %. La logique d'approvisionnement est étudiée et proposée par la Mission Bois-Energie 21.

• **Le bois est un combustible à bas prix ?**

Oui, l'énergie bois déchiqueté est la moins chère du marché. Un approvisionnement fiable, garanti et de qualité a néanmoins un coût, qui garde facilement sa compétitivité face à la hausse des énergies fossiles.



La Mission Bois - Énergie Côte - d'Or

Faciliter le montage des projets de chauffage bois automatisé



Le contexte

Afin de faciliter et de faire émerger des projets de chaufferies automatiques au bois dans le département, l'ONF, le Conseil Général de la Côte-d'Or et le SICECO ont signé le 6 juin 2012 une convention de partenariat. Son objectif : promouvoir et développer la filière Bois-Énergie par la mise en place d'actions de sensibilisation et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage, en particulier les communes. Son moyen : la Mission Bois-Énergie 21.

Animée par des spécialistes et relayée sur le terrain par un réseau d'agents de l'ONF et par le service Energie du SICECO, cette mission est menée en concertation avec les partenaires et acteurs énergétiques locaux sous l'égide du Département. La mission fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation par un comité de pilotage présidé par le Conseil Général de la Côte-d'Or, assisté de l'ONF qui associera notamment le SICECO, l'ADEME et l'ADCOFOR et les autres partenaires parties prenantes du projet.

La mission Bois-Énergie jouera donc un rôle moteur pour la structuration de cette filière au niveau du département et à ce titre, tiendra à jour des informations statistiques permettant de mesurer l'évolution du marché.

de l'information ...

Le volet animation de la Mission Bois-Énergie 21 a pour premier objectif de favoriser l'émergence de projets en vous apportant une information concrète et démonstrative par l'organisation de réunions ciblées, et par des visites de chaufferies automatiques au bois déchiqueté.

Cette mission de sensibilisation s'attache à démontrer aux porteurs de projets, à partir notamment de partages d'expériences, tous les avantages spécifiques liés à l'utilisation du bois en tant qu'énergie :

- réduction substantielle du prix de l'énergie chauffage,
- maîtrise énergétique en coût et volume par l'indépendance établie vis-à-vis du prix du baril de pétrole,
- préservation de la ressource naturelle,
- action citoyenne environnementale (lutte contre l'effet de serre et amélioration de la qualité de l'air),

- maintien et / ou création d'emploi en zone rurale,
- participation au développement local,
- réduction des coûts d'entretien de la sylviculture et des espaces forestiers,
- retour d'image important par l'utilisation d'une technique énergétique moderne et durable.

... à l'appui technique pour la naissance du projet ...

Le second objectif de la mission d'animation est d'accompagner les maîtres d'ouvrage publics selon plusieurs modalités :

- 1 • dimensionner en premier lieu le projet avec le Maître d'Ouvrage (MO) et apporter un premier avis d'opportunité sur le projet (**ONF**),
- 2 • proposer au Porteur de Projet, si en première approche l'opportunité du projet est avérée, de réaliser une étude d'opportunité dans le cadre de la signature d'une convention avec la MBE21 (**ONF**),
- 3 • après accord du MO, solliciter le SICECO afin de programmer les pré-diagnostic énergétiques des bâtiments communaux et de lancer l'étude de faisabilité, (**SICECO**),
- 4 • réaliser l'étude d'approvisionnement nécessaire à l'étude de faisabilité. Si nécessaire (contrainte de calendrier...), l'étude d'approvisionnement peut être ramenée à une simple estimation de la faisabilité de l'approvisionnement à partir de la propriété forestière communale, et à une estimation du coût de kWh entrée chaudière à dire d'expert (**ONF**),
- 5 • accompagner le bureau d'études dans les réunions d'information et de restitution aux élus et au(x) public(s) concerné(s) (**SICECO - ONF**),
- 6 • appuyer le montage du dossier de financement (volet aides publiques), rédiger une proposition de consultation pour le recrutement d'une Maîtrise d'œuvre Travaux (**SICECO**),
- 7 • appuyer le MO dans le suivi technique des chantiers jusqu'au parfait achèvement (**SICECO**).

... afin de susciter une démarche globale

Les actions entreprises visent à inciter l'installation de chaufferies bois automatisées avec des réseaux de chaleur, ainsi que la mise en place d'une logique d'approvisionnement optimisée en motivant la création de plateformes collectives de stockage de plaquettes forestières.

La mise en place progressive, en Côte-d'Or, d'une filière structurée d'approvisionnement en plaquette forestière est recherchée de manière à fiabiliser l'efficacité énergétique et environnementale du bois énergie, et à favoriser son développement.

La mission soutient en parallèle les porteurs de projets par la réalisation d'une étude sommaire de l'approvisionnement de leur chaufferie, comprenant :

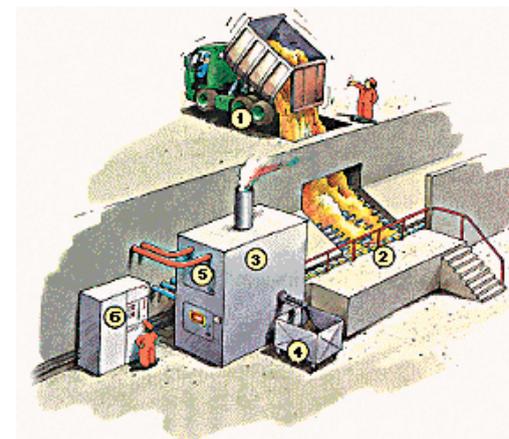
- l'évaluation des possibilités locales en matière de plaquette forestière, incluant les massifs forestiers publics et privés présents dans un rayon prédéfini, pour dégager l'éventuelle nécessité d'inclure d'autres produits dans un rayon de 20 km,
- l'inventaire des prestataires locaux et fournisseurs en plaquettes forestières, et/ou granulés selon les indications de l'étude de faisabilité,
- la recherche d'éléments techniques et financiers permettant l'établissement de contrats types qui préciseront les relations client-fournisseur (par la MBE 21 d'un contrat d'approvisionnement type),
- la structuration sommaire de l'offre en collaboration avec les acteurs de la filière, la mise en place de l'approvisionnement des nouvelles chaufferies avec un diagnostic des besoins d'investissement pour organiser la collecte et le stockage des produits (desserte forestière, plates-formes collectives...),
- l'assistance sommaire à la mise en place de plates-formes d'approvisionnement.

Dans le cadre de la mission d'animation Bois-Énergie, le SICECO propose aux communes la mission complémentaire d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le compte des collectivités. A ce titre, il réalise les pré-diagnostic énergétiques du patrimoine bâti communal et les études de faisabilité des projets de chaufferies automatiques au bois déchiqueté.

En partenariat avec l'animateur ONF, le SICECO propose les missions suivantes :

- aide à la rédaction des documents de consultation de la maîtrise d'œuvre,
- suivi des travaux jusqu'à la réception en tant que conseiller technique,
- conseils techniques pour une utilisation rationnelle de l'énergie, un suivi des consommations énergétiques des chaufferies et des contrats de maintenance.

Le bois : une énergie moderne (source Ajena)



1. Livraison facile
2. Alimentation automatique
3. Combustion à haut rendement
4. Décendrage automatique
5. Le kWh le moins cher du marché
6. Régulation entièrement automatisée

Public concerné

La cible prioritaire de la mission d'animation est constituée par les 706 communes de la Côte-d'Or, **au premier rang desquelles les 598 communes forestières**, propriétaires d'un patrimoine forestier communal.

Sont exclus de cette mission, les projets situés sur des communes côte-d'oriennes adhérentes au Parc Naturel Régional du Morvan (PNRM), en raison de l'existence d'une mission de même nature assurée par cette structure dans le secteur. Toutefois, un échange d'informations sera recherché entre le PNRM et le Département de la Côte-d'Or afin d'avoir une vision complète des projets Bois-Énergie sur le département. De même, si de tels porteurs de projets sollicitent la mission Bois-Énergie mise en place conjointement par l'ONF et le Département de la Côte-d'Or, l'animateur en informera son homologue du PNRM.

Les communautés de communes, SIVOM, ou tous autres établissements publics, (maisons de retraites, organismes HLM, hôpitaux...) pourront également bénéficier de prestations de sensibilisation, de conseil et d'assistance de la mission Bois-Énergie.

Comment accéder aux services de la Mission Bois-Energie 21

Les animateurs organisent et/ou animent la promotion du bois-énergie en direction du public concerné.

Lorsqu'un projet est identifié, une Convention est établie entre le porteur de projet et la Mission Bois-Énergie 21 (CG21-ONF-SICECO) pour l'accompagner dans sa démarche. Les porteurs de projets bénéficieront d'une séance d'information (individuelle ou collective) et de plusieurs journées d'accompagnement concernant l'installation de chaufferies bois automatisées et/ou la mise en place de plates-formes d'approvisionnement.

Le coût de la mise en œuvre de cette mission est intégralement pris en charge par les partenaires : 60 % à charge du Conseil Général de la Côte-d'Or et 40 % à charge de l'ONF.

Le SICECO réalise cette mission d'AMO dans le cadre de sa compétence « Énergie renouvelable » ; il ne facture pas de prestations à la commune, sauf l'étude de faisabilité qui lui sera remboursée par la commune, subventions de l'ADEME, la Région et les Fonds FEDER, déduites.

Les animateurs sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous aider à mieux cerner vos projets.

Contact :

Franck ROUSTAN (ONF)
franck.roustan@onf.fr
03 80 76 88 32

Estelle FORBACH (SICECO)
eforbach@siceco.fr
03 80 50 08 90

Belina DE JESUS
(Conseil Général de la Côte d'Or)
mission.bois-energie@cg21.fr
03 80 63 67 40

Plus d'informations sur
www.cotedor.fr